

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2023-14 du 12 avril 2023

### OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DES EAUX USEES – AVENANT N°1

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre (MO) pour la réhabilitation du réseau des eaux usées ;  
Vu la notification d'attribution du marché en date du 24 mai 2022 ;  
Vu la décision 2022-32 attribuant le marché de MO à la société OCEAM INGENIERIE pour un montant de 11 200,00 € TTC ;

Considérant la nécessité d'ajuster le marché de maîtrise d'œuvre depuis que la 1<sup>ère</sup> estimation du montant du marché de travaux a été revue à la hausse, tout en prenant en compte le fait que la société OCEAM INGENIERIE propose de conserver le montant revu à la hausse en réduisant le taux de rémunération de 4,00 à 3,80 % ;

### DECIDE

**Article 1 :** Le marché de MO pour la réhabilitation du réseau des eaux usées est modifié comme suit :

Montant initial du marché MO	9 333,33 € HT
Montant avenant n°1	3 899,87 € HT

**Nouveau montant total du marché MO : 13 233,20 € HT**

Le Maire,  
Patrick BEILLON

